

Éclairage d'évacuation

Dans les zones de circulation secondaires et locaux divers, les blocs autonomes seront de type SATI avec un flux lumineux assigné de 45 lumens pendant 1H, de marque BEHAR Sécurité, Série Eclat². Conformément au plan d'intégration ils seront proposés en :

Pose applique murale type BA60LO2 (réf : 37909)



Saillie plafond avec vasque triangulaire, type BA60NSLO2 (réf : 37914)



Encastrée plafond avec vasque triangulaire BA60NLO2 (réf : 37946) dans les circulations à faible hauteur sous plafond.

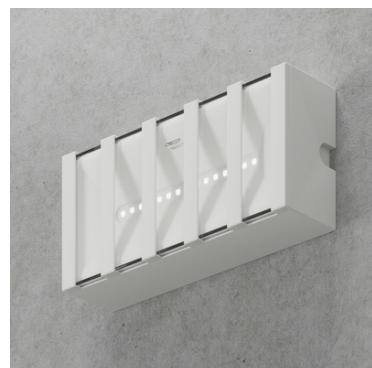


Éclairage d'évacuation étanche

Des appareils étanches IP65 seront prévus dans les locaux poussiéreux et/ou humides. Les 7 entrées de câble seront réalisées en injection bi-matière assurant la permanence de l'étanchéité du luminaire sans l'adjonction de presse étoupe. Type Eclat2 référence AET60LO2 (37910) ou équivalent.



Les zones de parking seront équipées de blocs étanches IP65 de marque BEHAR Sécurité Série ECLAT2 type AET60LO2 (Réf : 37910) en implantation haute. Des blocs munis d'une grille de protection renforcée contre les chocs (IK10) seront implantés en parties basses de type AET609LO2 (Réf : 37918).



Éclairage d'ambiance

Selon l'article EC 8, un éclairage d'ambiance est obligatoire dans chaque local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

Les blocs d'ambiance auront un flux lumineux assigné d'au moins 360 lumens pendant 1H Le calcul d'implantation sera basé sur un flux lumineux au sol de 5 lms / m² pendant la durée assignée de fonctionnement. L'implantation des appareils d'ambiance sera réalisée de manière à obtenir un éclairement uniforme (distance maximum entre 2 appareils inférieure à 4 fois leur hauteur au-dessus du sol). Chaque pièce sera équipée au minimum de deux blocs autonomes d'ambiance même si le flux d'un seul est suffisant.

Pour les autres types de locaux, les blocs d'ambiance auront un flux assigné de 500 Lumens en mode non permanent. Ils seront fixés en saillie au plafond et seront de marque BEHAR Sécurité, série ECLAT2 type BA450 (Réf : 37905) ou en version étanche AET450 (Réf : 37906) ou équivalent.



Éclairage d'évacuation

Dans les zones de circulation secondaires et locaux divers, les blocs autonomes seront de type ADRESSABLE avec un flux lumineux assigné de 45 lumens pendant 1H, de marque BEHAR Sécurité, Série Eclat². Conformément au plan d'intégration ils seront proposés en :

Pose applique murale type BA60LA2 (réf : 34600)



Saillie plafond avec vasque triangulaire, type BA60NSLA2 (réf : 37970)



Encastrée plafond avec vasque triangulaire BATRLA2 (réf : 37965) dans les circulations à faible hauteur sous plafond.

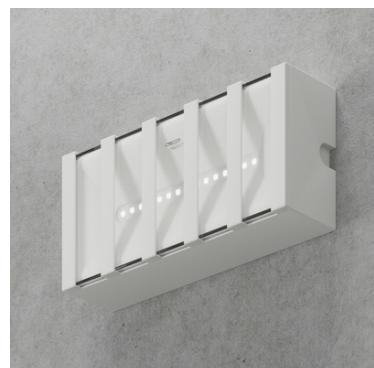


Éclairage d'évacuation étanche

Des appareils étanches IP65 seront prévus dans les locaux poussiéreux et/ou humides. Les 7 entrées de câble seront réalisées en injection bi-matière assurant la permanence de l'étanchéité du luminaire sans l'adjonction de presse étoupe. Type Eclat2 référence AET60LA2 (34601) ou équivalent.



Les zones de parking seront équipées de blocs étanches IP65 de marque BEHAR Sécurité Série ECLAT2 type AET60LA2 (Réf : 34601) en implantation haute. Des blocs munis d'une grille de protection renforcée contre les chocs (IK10) seront implantés en parties basses de type AET609LA2 (Réf : 36205).



Éclairage d'ambiance

Selon l'article EC 8, un éclairage d'ambiance est obligatoire dans chaque local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

Les blocs d'ambiance auront un flux lumineux assigné d'au moins 360 lumens pendant 1H. Le calcul d'implantation sera basé sur un flux lumineux au sol de 5 lms / m² pendant la durée assignée de fonctionnement. L'implantation des appareils d'ambiance sera réalisée de manière à obtenir un éclairement uniforme (distance maximum entre 2 appareils inférieure à 4 fois leur hauteur au-dessus du sol). Chaque pièce sera équipée au minimum de deux blocs autonomes d'ambiance même si le flux d'un seul est suffisant.

Pour les autres types de locaux, les blocs d'ambiance auront un flux assigné de 500 Lumens en mode non permanent. Ils seront fixés en saillie au plafond et seront de marque BEHAR Sécurité, série ECLAT2 type BA500LA (Réf : 34602) ou en version étanche AET500LA (Réf : 34603) ou équivalent.



Éclairage d'évacuation

Dans les zones de circulation secondaires et locaux divers, les blocs seront de type LSC avec un flux lumineux assigné de 45 lumens, de marque BEHAR Sécurité, Série Eclat². Conformément au plan d'intégration ils seront proposés en :

Pose applique murale type CSPL2 (réf : 40653)



Saillie plafond avec vasque triangulaire, type CSPNSL2 (réf : 75073)



Encastrée plafond avec vasque triangulaire CSPNL2 (réf : 75061) dans les circulations à faible hauteur sous plafond.

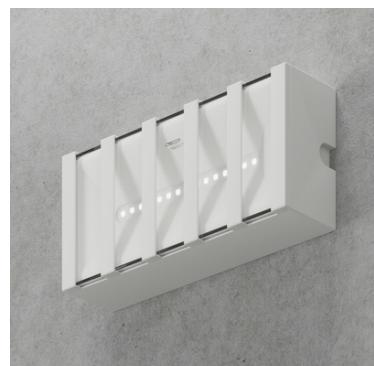


Éclairage d'évacuation étanche

Des appareils étanches IP65 seront prévus dans les locaux poussiéreux et/ou humides. Les 7 entrées de câble seront réalisées en injection bi-matière assurant la permanence de l'étanchéité du luminaire sans l'adjonction de presse étoupe. Type Eclat2 référence CSPEL2 (Réf: 40654) ou équivalent.



Les zones de parking seront équipées de blocs étanches IP65 de marque BEHAR Sécurité Série ECLAT2 type CSPEL2 (Réf : 40654) en implantation haute. Des blocs munis d'une grille de protection renforcée contre les chocs (IK10) seront implantés en parties basses de type CSPEGSL2 (Réf : 75064).



Éclairage d'ambiance

Selon l'article EC 8, un éclairage d'ambiance est obligatoire dans chaque local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

Les blocs d'ambiance auront un flux lumineux assigné d'au moins 360 lumens. Le calcul d'implantation sera basé sur un flux lumineux au sol de 5 lms / m² pendant la durée assignée de fonctionnement. L'implantation des appareils d'ambiance sera réalisée de manière à obtenir un éclairage uniforme (distance maximum entre 2 appareils inférieure à 4 fois leur hauteur au-dessus du sol). Chaque pièce sera équipée au minimum de deux blocs autonomes d'ambiance même si le flux d'un seul est suffisant.

Pour les autres types de locaux, les blocs d'ambiance auront un flux assigné de 500 Lumens en mode non permanent. Ils seront fixés en saillie au plafond et seront de marque BEHAR Sécurité, série ECLAT2 type CSAL2 (Réf : 40655) ou en version étanche CSALE2 (Réf : 40656) ou équivalent.



Aide CCTP - Série ÉCLAT²

Éclairage d'évacuation enjoliveur

Selon les zones, il sera prévu d'habiller l'ECLAT² d'un enjoliveur en acier de la couleur RAL au choix décidé par le maître d'ouvrage et permettra également avec les accessoires disponibles en option de l'installer dans tous les style de pose (Applique plafond, Epi...).



Éclairage d'évacuation accessoires et poteaux

